

**Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal  
du 20 Juin 2014**

Le 30/06/2014 à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Serqueux, légalement convoqué en date du 13 juin 2014 s'est réuni en application des articles L.283 à L. 290-1 du code électoral, à la mairie, sous la présidence de Mme LEMOINE Anne-Marie, 1<sup>ère</sup> Adjointe, qui exerce les attributions dévolues au maire suite à la démission de M. DEGUINE Francis.

Étaient présents : Mmes et Mrs CIRASSE Oriane, DEHEDIN François, DUMOUCHEL Jean-Claude, FLEURBAEY Jean-Pierre, GREMONT Didier , GOMME Dany, DEGUINE Francis, OUIN Serge, PINEL Jean-Claude, QUATRESOUS Daniel et VENDENDEGEN Olivier.

M. LEMOINE Antoine, absent à l'ouverture de la séance, est arrivé à 18H30 après la fin de l'élection des délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Secrétaire de séance : Mme CIRASSE Oriane

Le procès-verbal de la précédente réunion a été envoyé à chaque conseiller municipal avec leur convocation. Aucune observation n'a été émise.

**➤ Election des délégués du Conseil Municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs de la Seine-Maritime devant avoir lieu le 28 septembre 2014 :**

- Élection des délégués :

La Présidente a invité le Conseil Municipal à procéder, sans débat, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages à l'élection de trois délégués.

Le dépouillement a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 12

Nombre de bulletins blancs et nuls : 1

Nombre de suffrages exprimés : 11

Majorité absolue : 6

Ont obtenu :

M. DUMOUCHEL Jean-Claude : 10 voix

Mme LEMOINE Anne-Marie : 9 voix

M. FLEURBAEY Jean-Pierre : 5 voix

M. GREMONT Didier : 5 voix

Ont réuni la majorité absolue et été proclamés délégués au 1<sup>er</sup> tour :

M. DUMOUCHEL Jean-Claude et Mme LEMOINE Anne-Marie lesquels ont déclaré accepter le mandat.

La Présidente a invité le Conseil Municipal à procéder, sans débat, au scrutin secret et à la majorité relative des suffrages pour l'élection d'un délégué.

Le dépouillement a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 12

Nombre de bulletins blancs et nuls : 3

Nombre de suffrages exprimés : 9

Ont obtenu :

M. FLEURBAEY Jean-Pierre : 7 voix

M. GREMONT Didier : 2 voix

A réuni la majorité relative et a été proclamé délégués au 2ème tour :  
M. FLEURBAEY Jean-Pierre lequel a déclaré accepter le mandat.

- Élection des suppléants :

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection de trois suppléants.  
Le dépouillement a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 11  
Nombre de bulletins blancs et nuls : 1  
Nombre de suffrages exprimés : 10  
majorité absolue : 6

Ont obtenu :

M. GREMONT Didier : 10 voix  
Mme CIRASSE Oriane : 10 voix  
M. GOMME Dany : 10 voix

Ont réuni la majorité absolue et été proclamés suppléants:

M. GREMONT Didier, Mme CIRASSE Oriane et M. GOMME Dany lesquels ont déclaré accepter le mandat.

Le procès-verbal a été signé par :

- la présidente : Mme LEMOINE Anne-Marie
- les deux conseillers municipaux les plus âgés : M. FLEURBAEY Jean-Pierre et M. DEGUINE Francis
- les deux conseillers municipaux les plus jeunes : M. QUATRESOUS Daniel et M. VENDENDEGEN Olivier
- la secrétaire : Mme CIRASSE Oriane

➤ Délibération N°01 : Election des membres de la commission des impôts directs

Le Conseil Municipal,

Vu l'article 1650 du Code général des impôts ;

Considérant qu'il convient de soumettre au directeur des services fiscaux une liste de contribuables de la commune répondant aux conditions posées par l'article 1650 susvisé ;

Considérant que cette liste doit comporter 12 commissaires titulaires (dont 2 doivent être domiciliés hors commune) et 12 commissaires suppléants (dont 2 doivent être domiciliés hors commune) ;

Considérant que ceux-ci doivent être inscrits aux rôles des impôts directs locaux dans la commune ;

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL  
Par 13 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

DECIDE

➤ de désigner les personnes suivantes :

Commissaires titulaires :

- Mme OURSEL Magalie domiciliée 194, rue Beaufils - 76440 SERQUEUX
- M. ANCELOT Gérard domicilié 307, rue des saules - 76440 SERQUEUX
- M. COIFFIER Daniel domicilié 208 rue du Bastringue - 76440 SERQUEUX
- M. BRUNET Bernard domicilié 342, rue de la Voie - 76440 SERQUEUX
- M. COLLET Éric domicilié 506, rue de la Voie - 76440 SERQUEUX

- M. FALAISE Jacques domicilié 36, rue des Bruyères - 76440 SERQUEUX
- M. BAGRIOT Daniel domicilié 250, route de Rouen - 76440 SERQUEUX
- M. RASSE René domicilié 114, rue de la Voie - 76440 SERQUEUX
- M. BAILLEUL Daniel domicilié 217, chemin du Plix - 76440 SERQUEUX
- M. LOUIS Jean-Claude domicilié 424, route de Neufchâtel - 76440 SERQUEUX
- M. MAINEMARE Francis domicilié 42, route de Gournay - 76440 LE FOSSE
- M. BANCE Christophe domicilié 595 rue principale - 76440 BEAUSSAULT

Commissaires suppléants :

- M. GUERARD Daniel domicilié 440 chemin de la Hétraie - 76440 SERQUEUX
- M. PESSY Guy domicilié 164, route du Thil - 76440 SERQUEUX
- M. BOULOCHÉ Christian domicilié 521, route du Thil - 76440 SERQUEUX
- M. BRUNET Jean-Claude domicilié 442, rue de la Voie - 76440 SERQUEUX
- Mme GERVAIS Marie-Agnès domiciliée 1320, chemin du Plix - 76440 SERQUEUX
- Mme GAMBIER Monique domiciliée 161 route de Gaillefontaine - 76440 SERQUEUX
- M. BENOIT Anicet domicilié 622, route de Neufchâtel - 76440 SERQUEUX
- M. RATIEUVILLE Didier domicilié 115, rue des Saules - 76440 SERQUEUX
- M. COOLS Michel domicilié 460, rue de la Voie - 76440 SERQUEUX
- Mme CRAMOISAN Viviane domiciliée 103, chemin du Plix - 76440 SERQUEUX
- Mme SAINT-DENIS Karine domiciliée 436 rue de l'Epinay - 76680 SAINT-SAËNS
- M. MOREAU Jérôme domicilié 32 rue David Tabakoff - 95190 GOUSSAINVILLE

**➤ Délibération N°02 : indemnité de fonction à Mme LEMOINE Anne-Marie, 1<sup>ère</sup> Adjointe, aux fonctions de Maire**

Vu la démission de M. DEGUINE Francis aux fonctions de Maire ;

Vu l'acceptation de celle-ci par le Préfet de la Seine-Maritime à compter du 7 mai 2014 ;

Vu l'article L2122-17 et 2122-15 du code général des collectivités territoriales ;

Considérant que Mme LEMOINE Anne-Marie, 1<sup>ère</sup> Adjointe, exerce les fonctions dévolues au maire ;

Mme LEMOINE Anne-Marie se retire et ne prend pas part au vote.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL

Par 11 voix pour, 1 voix contre, 0 abstention,

DECIDE

- de verser l'indemnité de fonction de Maire, soit 40.58 % de l'indice brut 1015, à Mme LEMOINE Anne-Marie, 1<sup>ère</sup> Adjointe
- de verser cette indemnité de fonction à compter du 07/05/2014 en remplacement de son indemnité de fonction de 1<sup>ère</sup> Adjointe

**Questions diverses :**

Mme LEMOINE Anne-Marie fait part de diverses informations à savoir :

- ERDF souhaite avoir un correspondant intempéries ERDF et un suppléant. Leurs missions seraient de recenser les dégâts dont ils ont connaissance, de transmettre les fiches diagnostic ERDF ou joindre la cellule de crise et d'accompagner et/ou orienter les équipes d'intervention en relation avec la

cellule de crise. M. DUMOUCHEL Jean-Claude se propose pour être le correspondant et M. GOMMÉ Dany pour être le suppléant.

- Concernant la mise en place de la réforme des rythmes scolaires, une information a été donnée aux parents pour la prochaine rentrée scolaire :
  - o Les horaires seront : lundi et jeudi de 9H-12H et 13H30-16H30  
Mardi et vendredi : 9H-12H et 13H30-15H00  
Mercredi : 9H-12H (sans cantine et garderie à partir de 12H00)
  - o Pour les activités : les mardis et vendredis de 15H à 16H30, il y aura de la garderie payante (1€ par enfant), payable d'avance au début de chaque trimestre avec une inscription obligatoire auprès de la mairie.  
Aucun changement ne sera pris en compte durant cette période.
- La commune a reçu une carte de remerciements de Mme GIGUEL Claudine pour les marques de sympathie témoignées lors du décès de son père M. GALMANT André.

La séance est levée à 18H45